

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 231106-11)**

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFJET, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

OBJET :

FONCIER – ACQUISITION DES PARCELLES AI 1295, 1296 ET 1297 AUPRÈS DE MADAME GRINDES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la succession de Madame Gabrielle RATEAU, les parcelles AI 1295, 1296 et 1297 (issues de la parcelle AE 0258) sises, rue de la gare, d'une contenance totale de 1504 m², sont à la vente.

La parcelle AI 1295 correspond à l'emprise d'une partie du terrain de rugby (terrain d'entraînement). De fait, son intégration dans le domaine public avait déjà fait l'objet d'une validation en Conseil Municipal mais l'acte n'avait pu être signé.

Les parcelles AI 1296 et 1297 correspondent à une allée desservant, depuis la rue de la gare, des fonds privés ainsi que le stade. Leur acquisition par la collectivité permet de régulariser cette situation. Elles s'inscrivent également dans les réflexions en cours sur l'aménagement de la vallée de l'Uhabia (Programme Uhabia 360) avec notamment la volonté de développer les liaisons douces.

Enfin et pour rappel, ces deux parcelles sont inscrites dans le programme d'action foncière de Bidart.

Le dernier document de géomètre fait état d'une répartition des surfaces de 624 m² en zone urbaine « UB » et de 880 m² en zone naturelle « Ncusi ».

Le prix d'achat de 21 760 € se décompose de la façon suivante :

- les 624 m² classés en UB des parcelles AI 1296 et 1297 sont acquis pour un montant total de 20 000 € ;
- le surplus de 880 m² correspondant à la parcelle AI 1295 est acquis au prix de 2 € le m², soit un montant de

1760€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir pour un montant de 21 760 € (vingt et un mille sept cent soixante euros) auprès de Madame Pascale GRINDES et de Monsieur Yoann GRINDES, demeurant 13 place Mattin Trecu à AHETZE (64210), les parcelles cadastrées AI 1295, 1296 et 1297 d'une contenance totale de 1504 m² en vue de les intégrer dans le domaine public ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises aux dites acquisitions foncières ;**
- **précise que les frais afférents à cette affaire (frais de notaire, de géomètre) seront pris en charge par la commune ;**
- **confie à Maître Claire BRUMONT, notaire chez DUPOUY ET ASSOCIES dont l'étude est sise à BAYONNE (64100), 30 rue Lormand, la rédaction de l'acte authentique et de tous les documents afférents à la transaction ;**
- **abroge la délibération du 20 juillet 2009 relative à ce dossier.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI